



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 10740

Texte de la question

M. Bernard Schreiner appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur certaines conséquences de la convention nationale des chirurgiens dentistes signée le 20 février 1996. Ce texte, qui met en place un plafonnement des tarifs applicables aux prothèses dentaires, incite en fait les praticiens à réaliser des couronnes en alliages non précieux, alors que les données scientifiques actuellement disponibles ne semblent pas suffisantes pour garantir que l'utilisation de ces métaux - les métaux précieux ayant fait leurs preuves depuis longtemps - ne présente aucun risque pour les patients. Il lui demande donc s'il ne conviendrait pas d'assouplir les dispositions de la convention sur ce point, dans le souci d'assurer la meilleure qualité de soins aux assurés sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Schreiner](#)

Circonscription : Bas-Rhin (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10740

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1135